

ACTE DE NAISSANCE

Vous souhaitez obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil, pour une personne née en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM, à la commune de votre naissance.

Si vous souhaitez faire la demande, plusieurs possibilités vous sont proposées :

- La demande est faite en ligne auprès de la commune :

Votre commune vous expédiera le document demandé par courrier postal, il vous sera demandé d'envoyer une enveloppe timbrée avec vos coordonnées,

- Demande à l'accueil de la Mairie de naissance,

- Demande par courrier postal : lors de la demande, ne pas oublier de joindre une enveloppe timbrée avec vos coordonnées. Ce service est ouvert exclusivement aux particuliers,

- Par internet à la commune de naissance.

Pour les personnes nées à l'étranger :

Par courrier au :

**Ministère des Affaires Etrangères
Service central d'Etat Civil
11, rue de la Maison Blanche
44 941 NANTES Cedex 9**

Ou par internet :

**Formulaire disponible sur
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/default.htm>**